

Avis de l'ARS :

Le dossier rappelle les impacts environnementaux sur l'eau :

D.1.2 LES IMPACTS ET MESURES SUR LES EAUX SOUTERRAINES ET SUPERFICIELLES

Les installations (éoliennes et postes électriques) ont été implantées en dehors du périmètre éloigné du captage d'eau potable de la Gentière. Ce captage s'inscrit à 915 m de la fondation de l'éolienne E1. Au regard de la topographie et de la circulation des eaux au droit de failles et fissures, le risque de diffusion d'une pollution superficielle vers ce captage est jugé limité. L'éolienne E1 et une partie de ses aménagements annexes sont toutefois situés au sein de l'Aire d'alimentation du Captage (AAC).

*Bien que les éoliennes n'induisent aucun rejet polluant dans le milieu, le risque de pollution accidentelle essentiellement lié au chantier (engins) ne peut être totalement écarté. **Un cahier des charges visant à réduire le risque de pollution sera établi en phase de construction. Les transformateurs électriques des installations seront équipés de systèmes à huile avec un bac de rétention évitant tout risque de fuite dans le milieu naturel.***

*L'étanchéité des éoliennes sera par ailleurs assurée au niveau de la base du mât, aucun écoulement à l'extérieur ne sera donc à craindre. **Des kits anti-pollution seront par ailleurs présents sur site en phases chantier et exploitation.***

L'impact sur les sols sera limité aux emprises nécessaires aux aménagements du projet et les risques de pollutions des eaux souterraines seront très faibles au regard des mesures envisagées.

Aussi, compte-tenu qu'une parcelle du projet se situe en limite du PPC de la Gentière, il convient que les différents engagements du pétitionnaire rappelés ci-dessus soient respectés, notamment en phase de construction, et de s'assurer que les travaux n'impacteront pas les parcelles situées en PPC.

Département santé-environnement

3 place du Général Giraud – CS 54257 | 35042 RENNES Cédex | France

<http://www.ars.bretagne.sante.fr>

Consultez l'information relative à la qualité de l'eau de votre commune sur le [site internet de l'ARS Bretagne](#)

Retrouvez-nous sur 



L'ARS Bretagne réalise des traitements à des fins d'information ou de communication externe non transmissibles à des tiers.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les faire rectifier ou vous opposer à leur utilisation, en exerçant votre demande auprès du Délégué à la Protection des Données : ARS-BRETAGNE-DPO@ars.sante.fr, accompagnée d'un justificatif d'identité. [En savoir plus](#)